RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 D 00224
Numéro SIREN : 775 680 309
Nom ou dénomination : Coallia

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 22368

20220223682020

DATE DEPOT : 25/02/2022

N° DE DEPOT : 22368

N° GESTION : 1996D00224

N° SIREN : 775680309

DENOMINATION : Coallia

ADRESSE : 16-18 cour Saint Eloi 75012 Paris

MILLESIME : 2020

LPS10485999

REÇU LE
04 OCT. 2021
Service courrier Coallia

O. SG

Greffe du tribu
de commer
01 MARS 2022
Sous le
22368

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
50 quai Sadi Carnot
77100 MEAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Membres,
Association COALLIA
16 - 18 Cour Saint Eloi
75012 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC 2018-06 pour les associations et ANC 2019-04 pour les activités médico-sociales, décrit dans la note « 2.5 Changement de méthode d'évaluation ou de présentation » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de ces règlements dans les comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 9 juin 2021.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Meaux, le 22 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	PAGNY ASSOCIES AUDIT
Francis Chartier	Etienne PAGNY

Paris, le 06/02/2022

Arnaud Richard
Directeur Général

COALLIA

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Brut	Amort. et Dépréciations	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles	**5 123 914**	**3 717 710**	**1 406 204**	**2 225 454**
Frais d'établissement	1 010 292	903 760	106 532	49 047
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 719 662	2 813 584	906 078	881 874
Fonds commercial	391 673	0	391 673	409 792
Autres immobilisations incorporelles	2 287	366	1 921	1 967
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	882 774
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	**194 920 730**	**89 956 172**	**104 964 558**	**133 206 094**
Terrains	7 712 783	0	7 712 783	9 186 853
Constructions	120 996 599	48 557 464	72 439 135	90 577 213
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 901 083	8 854 303	4 046 780	3 975 808
Autres immobilisations corporelles	46 373 364	32 544 405	13 828 959	12 960 571
Immobilisations corporelles en cours	6 936 901	0	6 936 901	16 505 649
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières	**12 995 308**	**396 088**	**12 599 220**	**13 193 021**
Participations et Créances rattachées	10 742 766		10 742 766	
Participations				10 292 766
Créances rattachées à des participations				1 069 939
Autres titres immobilisés	6 155		6 155	6 155
Prêts	204 022		204 022	204 022
Autres immobilisations financières	2 042 365	396 088	1 646 277	1 620 139
TOTAL (I)	**213 039 952**	**94 069 970**	**118 969 982**	**148 624 569**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	**241 083**	**0**	**241 083**	**91 366**
Matières premières et autres approvisionnements	206 605	0	206 605	59 064
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	34 478	0	34 478	32 302
Marchandises	0	0	0	0
Créances	**64 746 912**	**12 261 200**	**52 485 712**	**51 215 550**
Avances, acomptes versés sur commandes	2 320 753	0	2 320 753	1 342 807
Créances usagers & comptes rattachés	51 703 705	10 490 058	41 213 647	33 588 041
Autres créances	10 722 454	1 771 142	8 951 312	16 284 702
Trésorerie	**91 788 314**	**0**	**91 788 314**	**74 240 939**
Valeurs mobilières de placement	766 638	0	766 638	765 010
Disponibilités	91 021 676	0	91 021 676	73 475 929
Charges constatées d'avance	**1 043 553**	**0**	**1 043 553**	**183 378**
TOTAL (II)	**157 819 862**	**12 261 200**	**145 558 662**	**125 731 233**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(III)**	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts **(IV)**	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif **(V)**	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**370 859 814**	**106 331 170**	**264 528 644**	**274 355 802**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise	**8 610 275**	
Fonds propres complémentaires	8 610 275	
Valeur d'apport		7 459 249
Dons et legs		76 225
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		3 556 189
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		2 812 017
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		3 865 121
Écart de réévaluation		
Réserves	**33 090 634**	
Réserves des activités sous gestion propre	11 804 886	11 804 886
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	21 285 748	17 810 856
Report à nouveau	**24 466 371**	
Report à nouveau des activités sous gestion propre	7 335 792	4 717 385
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	17 110 579	
Excédent ou déficit de l'exercice	**3 272 949**	
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	2 440 394	1 873 769
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	832 555	8 066 422
SITUATION NETTE (sous-total)	**69 440 229**	**62 042 119**
Subventions d'investissement	**18 760 522**	
Provisions réglementées	**305 959**	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		28 684 653
Provisions réglementées		1 665 302
TOTAL (I)	**88 506 710**	**92 392 074**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés	0	
Fonds dédiés	5 406 878	
TOTAL (II)	**5 406 878**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 167 544	
Provisions pour charges	5 580 688	
TOTAL (III)	**6 748 232**	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour risques		945 000
Provisions pour charges		4 308 757
- sur subventions de fonctionnement		6 296 350
- sur autres ressources		1 682 390
Fonds dédiés		7 978 740
TOTAL (III bis)		**13 232 497**
DETTES		
Dettes financières	**87 583 931**	**101 567 257**
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit	73 386 504	74 716 801
Emprunts, dettes financiéres diverses	14 197 427	26 850 456
Dettes d'exploitation	**59 022 912**	**45 451 673**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 650 201	21 846 641
Dettes fiscales et sociales	31 372 711	23 605 032
Dettes hors exploitation	**8 340 662**	**12 806 256**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 453 749	4 975 725
Autres dettes	5 886 913	7 830 531
Produits constatés d'avance	**8 919 318**	**8 906 045**
TOTAL (IV)	**163 866 823**	**168 731 231**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**264 528 644**	**274 355 802**

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	924	
Ventes de biens		
- ESSMS	2 073	
- Autres activités	220 542	
Ventes de prestations de service		
- Prix de journée		39 280 936
- Dotation globales		92 304 829
- ESSMS	2 092 626	
- Autres activités	75 348 327	76 894 176
Production stockée		
- ESSMS	0	-8 646
- Autres activités	2 176	
Production immobilisée	577 638	1 905 206
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	138 989 684	
- Autres activités	2 890 227	
- Subventions d'exploitation	128 873 285	84 419 705
- Ressources liées à la générosité du public		
- Contributions financières		
- ESSMS	2 195 788	
- Autres activités		
Reprises sur amortissements, subventions, dépréciations et provisions, transferts de charges	19 479 376	18 104 734
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	295 412	
- Autres activités	0	
Autres produits	131 790	307 414
Total I	**371 099 868**	**313 208 354**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 282	2 153
Variation de stock	0	
Achats matières premières, autres approvisionnements	708 708	736 328
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	-147 542	17 229
Autres achats et charges externes	180 414 349	137 382 297
Impôts, taxes et versements assimilés	6 084 701	5 918 818
Salaires et traitements	109 137 339	91 763 107
Charges sociales	41 987 353	36 003 159
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 429 865	12 436 767
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 190 789	10 910 688
Dotations aux provisions	6 947 332	3 782 836
Reports en fonds dédiés		
- ESSMS	1 126 361	
- Autres activités	0	
Autres charges	4 592 099	5 386 455
Total II	**370 472 636**	**304 339 837**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**627 232**	**8 868 517**

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	815	60
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	18 729	52 781
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	1 253 623
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	24 445	13 416
Total III	**43 989**	**1 319 880**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Intérêts et charges assimilées	1 057 596	788 326
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Total IV	**1 057 596**	**788 326**
2. RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**-1 013 607**	**531 554**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-386 375**	**9 400 071**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 398 564	3 745 450
Sur opérations en capital	33 961 360	152 734 169
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	7 567
Total V	**36 359 924**	**156 487 186**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	618 598	1 092 029
Sur opérations en capital	32 066 566	153 534 688
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	466 004
Total VI	**32 685 164**	**155 092 721**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	**3 674 760**	**1 394 465**
Participations des salariés (VII)	0	
Impôts sur les sociétés (VIII)	15 436	12 689
Total des produits (I + III + V)	**407 503 781**	**471 015 420**
Total des Charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**404 230 832**	**460 233 573**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		6 069 476
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		6 911 132
EXCEDENT OU DEFICIT		
- ESMS	**832 555**	
- Autres activités	**2 440 394**	
Total	**3 272 949**	**9 940 191**

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Extrait de Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Coallia du 25 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 15h00, les Adhérents de Coallia se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents par lettre en date du 10 juin 2021. Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, cette Assemblée générale s'est tenue **en visio-conférence**, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, ordonnance prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 en vertu du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

Collège des membres associés :

Etaient présents en visio-conférence :
M. Jean-François CARENCO, Président,
M. Nicolas MACHTOU, Vice-Président, Référent asile immigration,
BATIGERE, Administrateur, représenté par M. Dominique DUBAND,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Jean-Marc CHARDON, Administrateur, Trésorier,
M. Gilles DESRUMAUX, Administrateur,
M. Yves GASSOT, Administrateur,
Mme Catherine HESSE, Administratrice, Secrétaire, Référente médico-sociale,
M. Luc MAINGUY, Adhérent,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, représentée par M. Yann CHEVERT,
M. Roger WARTNER, Adhérent.

Etaient représentés :
Action Logement Services, Administrateur, était représentée par M. Jean-François CARENCO,
Mme Jacquemine BENHAMOU, Administratrice, était représentée par M. Christian BRULÉ,
France Active, Adhérente, était représentée par M. Jean-François CARENCO,
Habitat et Humanisme, Administrateur, était représenté par Madame Catherine HESSE,
M. Jean-Pierre LEROY, Adhérent, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Référent logement accompagné - hébergement insertion, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Référent culture citoyenneté / formation, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Hervé VIEILLARD-BARON, Adhérent, était représenté par M. Frédéric TIBERGHIEN.

Absents excusés :
M. Gérard DELACROIX, Adhérent,
M. Jean GODFROID, Administrateur,
Mme Marianne HYAFIL, Adhérente,

Collège des membres Partenaires :

Etait représenté :
L'APATH, Administrateur, était représenté par Mme CATHERINE HESSE.

Absent excusé :
Les Jardins d'Epicure, Administrateur.

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12
Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00

www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

Assistaient également à la séance :

En visio-conférence :
M. Arnaud RICHARD, Directeur Général,
M. Zian ROCH, Conseiller du Directeur général,
M. Frédéric BLOND, Directeur administratif et financier,
M. Charles-Antonin BUREL, Chargé de mission,
Mme Axelle POCHERON, Chargée de mission,

Mme Alexandra BILAHORKA, Administratrice représentante des salariés,

Mme Christelle LECLERT, MM. Philippe BESANCON et Fabrice PEINEAU représentaient le Comité social et économique,

Mme Emmanuelle COSSE, Présidente de COALLIA Habitat,

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne Pagny,
La société PWC, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

Chaque Adhérent participant à l'Assemblée se présente afin de permettre l'identification des membres adhérents présents.

M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Jean-Marc CHARDON et Christian BRULE sont appelés comme scrutateurs,
Mme Catherine HESSE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que les deux tiers au moins des membres associés en exercice sont présents ou représentés (20 membres associés présents ou représentés sur 23 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

.....

<u>A titre Ordinaire</u> :

Comptes de l'exercice 2020

Première résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes consolidés et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve le rapport de gestion du groupe et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Convention de prestations de services 2020 entre COALLIA et COALLIA Solidaire

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve les conventions nouvelles suivantes :

- Conventions de gestion entre la SA HLM COALLIA Habitat et l'association COALLIA

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Opérations de transferts d'ensembles immobiliers au profit de la SA HLM COALLIA Habitat, réalisées en 2020 (suite des opérations d'adossement 2019)

Sixième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Acte de cession au profit de COALLIA Habitat du bien sis à Ivry Sur Seine (94200) 68 rue Jean-Jacques Rousseau, signé le 10 juillet 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Acte de cession du bien au profit de COALLIA Habitat sis à Amiens (80) Résidence Paul Claudel 11 rue de l'Ours et de la Lune, signé le 19 juin 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-S du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Résiliation du bail à réhabilitation au profit de COALLIA Habitat sis à la Courneuve (93120) 16 rue Jean Pierre Timbaud signé le 19 juin 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Résiliation du bail à construction au profit de COALLIA Habitat sis à Vitry Sur Seine (94400) 41 45 rue Anselme Rondenay, signé le 19 juin 2020,

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Résiliation du bail au profit de COALLIA Habitat sis à Sartrouville (78500) 3 / 9 avenue du Val de Notre Dame, signé le 19 juin 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Acte de cession du bien au profit de COALLIA Habitat sis à Alfortville (94140) 6 rue Nelson Mandela, signé le 8 décembre 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Acte de compensation entre la SA HLM COALLIA Habitat et l'association COALLIA, signé le 8 décembre 2020

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à de l'article L 612-5 du code de commerce, approuve la convention nouvelle suivante :

- Protocole d'aide CGLLS (entre SA HLM COALLIA Habitat, BATIGERE, COALLIA association, l'Etat et la CGLLS)

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 3 273 k€, comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 833 k€.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés du Groupe COALLIA de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 3 031 k€, comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 1 215 k€.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 3 273 k€, qui est pour l'association COALLIA de 2 440 k€ et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de 833 k€.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

.....

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, le 10 février 2022
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général